



[www.smarnu.org](http://www.smarnu.org)

Docteur James BRODEUR, Président  
Centre Hospitalier Jacques Coeur  
Service d'anesthésiologie  
145, Avenue François Mitterrand  
18020 BOURGES cedex  
Tel = 02 48 48 49 14 (secrétariat);  
06 88 60 87 09

e-mail : james.brodeur@wanadoo.fr

**SYNDICAT DES  
MEDECINS  
ANESTHESISTES-  
REANIMATEURS  
NON  
UNIVERSITAIRES** (membre de la  
CPH (Confédération des Praticiens  
Hospitaliers) et de la FPSH (Fédération de la  
Permanence de Soins Hospitalière)

Madame Annie Podeur  
Directrice de l'Hospitalisation et des Soins  
Ministère de la Santé et des Solidarités  
14 Avenue Duquesne  
75350 Paris CEDEX 07 SP

Bourges, le 13 mars 2009

Madame la Directrice,

Nous avons l'honneur de vous informer d'un dépôt de préavis de grève conformément à l'article 3 de la loi n° 63-777 du 31 juillet 1963 relative à certaines modalités de la grève dans les services publics.

Il s'agit d'une grève des soins urgents et non urgents le 19 mars 2009.

Ce préavis est valable pour tous les personnels médicaux relevant des statuts du Praticien Hospitalier Temps Plein et Temps Partiel, Assistants des Hôpitaux, Praticiens Contractuels, Praticiens Adjointes Contractuels et Praticiens Attachés.

Il est motivé par la volonté des médecins hospitaliers, en s'associant aux autres catégories professionnelles concernées, de défendre les services publics. En particulier le service public hospitalier, ses financements, l'indépendance professionnelle des praticiens, et de protester contre la caporalisation de l'Hôpital engendrée par la loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire, et l'accès aux soins de qualité, en danger dans les zones sous-médicalisées, que la Loi ne résout pas. Plus largement, cette journée s'associe à la protestation de toutes les catégories professionnelles, privées et publiques, contre la dégradation des conditions de travail et de salaire, et pour des négociations visant à corriger cet état de choses qui affecte nos patients.

Les médecins concernés ne répondront qu'aux assignations conformément à la réglementation.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de notre très haute considération.

Dr James Brodeur, Président du SMARNU